



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 26 janvier 2023
N°543

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en place d'un dispositif d'analyse des coûts de production des matériaux de construction pour accompagner la filière BTP face à l'augmentation des prix

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, annonce la mise en place d'un outil d'analyse des coûts de production des matériaux de construction. Annoncé dans le cadre des Assises du BTP, ce dispositif piloté par l'Insee doit permettre aux entreprises de la filière BTP et à leurs clients d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution des coûts en période de forte volatilité des prix. L'élaboration d'indices portant sur les coûts de production de matériaux identifiés comme prioritaires est engagée dès à présent. Les industriels sont invités à fournir au plus vite des informations sur une base volontaire pour une publication de cet indicateur au plus tard en avril prochain.

Depuis la reprise d'activité observée après la crise du COVID-19, les entreprises du BTP font face à des difficultés d'approvisionnement et d'augmentation des prix des matériaux et matières premières. La hausse du prix de l'énergie aggrave encore les tensions déjà fortes dans la filière. Face à ces enjeux importants, le Gouvernement s'est résolument engagé dans le cadre des Assises du BTP pour soutenir les entreprises et les emplois de cette filière essentielle à l'économie nationale.

Dans le cadre de la médiation de filière animée par le Médiateur des entreprises, les organisations du BTP ont officialisé le 11 juillet 2022 leurs engagements en signant une déclaration de responsabilité et de solidarité qui aborde notamment les questions d'approvisionnement en matériaux de construction. Dans la continuité de ces travaux, et pour répondre au besoin de visibilité exprimé par les entreprises de travaux et leurs clients, Bruno Le Maire a annoncé la mise à disposition d'un outil objectif et indépendant destiné à éclairer les acteurs de la filière sur la décomposition des coûts de production de ces matériaux.

Compte tenu de son expérience et de son travail d'accompagnement de la filière, notamment dans le cadre de la médiation de filière et du comité de crise du BTP, Bruno Le Maire a confié au Médiateur des entreprises la mission de conduire, en lien avec les fédérations professionnelles concernées, les travaux de mise en œuvre de cette mesure. Lors de ces travaux, il est apparu que l'élaboration d'indices de coût « matériaux de construction », traduisant les évolutions des différents facteurs de coûts de production, était de nature à répondre au besoin de visibilité exprimé par l'aval de la filière, en période de forte volatilité des prix, pour établir leurs devis et marchés.

Au terme des travaux auxquels ont été associés la DGCCRF et l'Insee, Bruno Le Maire a confié à l'Insee le rôle de tiers de confiance pour recueillir, traiter et diffuser les données relatives aux facteurs de coûts, dans le respect du secret statistique. L'Insee élaborera, avec les acteurs de la filière, des indices de coût de production « matériaux de construction » sur la base de la méthodologie employée pour les index BT/TP qu'il conçoit et diffuse.

Bruno Le Maire déclare : *« Dans un contexte de forte volatilité des prix, les entreprises du BTP sont légitimement préoccupées par l'évolution des coûts et souhaitent davantage de visibilité pour mieux comprendre les tendances et surtout mieux anticiper les évolutions futures. La mise en place d'indices de coût de production portant sur les matériaux de construction doit permettre aux entreprises d'établir leurs devis en connaissance de cause et à leurs clients d'avoir une meilleure visibilité sur les prix finaux. J'ai demandé à l'INSEE de recueillir au plus vite ces informations, afin de publier un premier indice au plus tard en avril prochain. »*

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire - 01 53 18 41 13 – presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr